

## **Réseau des Nations Unies sur les migrations en République Démocratique du Congo**

### **Termes de référence**

---

#### **Historique**

En s'appuyant sur la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants et la détermination à apporter une importante contribution au renforcement de la coopération sur les migrations internationales, les États Membres ont approuvé le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) en 2018. Le Pacte mondial définit une série de principes, d'engagements et de compréhensions entre les États membres concernant la migration internationale dans toutes ses dimensions. Il est guidé par les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030.

Comme indiqué dans la résolution 73/195 des Nations Unies, le Pacte mondial pour les Migrations (PMM) énonce 23 objectifs concernant la migration internationale dans toutes ses dimensions, apportant ainsi une contribution importante à la gouvernance mondiale et renforce la coordination en matière de migration internationale. Il présente un cadre pour une coopération globale sur les migrations et la mobilité humaine, et traite tous les aspects de la migration internationale, y compris les aspects humanitaires, et de développement liés aux droits de l'homme et à la mobilité en générale.

#### **But du Réseau des Nations Unies sur les migrations**

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations (Réseau) a été créé par le Secrétaire général des Nations Unies en 2018, en tant que «nouvelle façon de travailler» pour assurer un soutien efficace, opportun et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies, au niveau national, régional et mondial, pour les États membres notamment pour faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'examen du PMM. Ce faisant, le Réseau cherche à donner la priorité aux droits et au bien-être des migrants et de leurs communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination, notamment en promouvant l'application de normes et standards internationaux et régionaux pour faciliter la migration régulière et son impact sur le développement durable, relever les défis liés à la migration. Le réseau se concentre sur les questions pour lesquelles une approche commune des Nations Unies apporterait une valeur ajoutée.

#### **Objectifs du Réseau en République démocratique du Congo**

Afin de réaliser sa mission, le Réseau s'engage à poser les actions suivantes :

1. Assurer au niveau national un appui efficace, cohérent et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies en RDC pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen du PMM;
2. Promouvoir au sein du système des Nations Unies des actions concertées en matière de migration, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux mandats et compétences techniques des entités pertinentes;
3. Assurer la coordination avec les autorités nationales sur des questions clés, telles que, la migration et le développement, la migration de main-d'œuvre, les mouvements de retour, la lutte contre la traite des êtres humains, la mobilisation de la diaspora et les envois de fonds, et les déplacements liés au changement climatique.
4. Partager des mises à jour régulières sur les questions migratoires clés/émergentes en RDC y compris à travers des études et des enquêtes visant à favoriser une compréhension globale du contexte national sur la migration.

5. Améliorer la collecte et le partage de données (sur la mobilité transfrontalière, les travailleurs migrants, les victimes de traite, les déplacées, les retournés etc.) à travers le renforcement des capacités nationales, l'amélioration des outils de collecte et d'analyse des données entre autres ;
6. S'assurer de l'application des normes et standards internationaux et régionaux pertinents relatifs à la protection des migrants;
7. Promouvoir la mise en place de politiques migratoires, de retour et de réintégration durables (déplacées, retournés etc.)
8. Contribuer aux initiatives globales et régionales, y compris celles émanant du Réseau régional des Nations Unies ainsi que des acteurs régionaux tels que la SADC et les processus consultatifs régionaux;
9. Apporter un soutien dans la mobilisation de ressources pour les programmes en lien avec les problématiques migratoires en RDC y compris à travers le *Multi-Partner Trust Fund* (MPTF) ;
10. Contribuer au plan de travail conjoint des Nations unies en inscrivant les progrès réalisés et les activités du réseau dans le rapport annuel du RCO au Secrétaire général des nations-unies;

### **Coordination:**

**La coordination du réseau des Nations –Unies sur les migrations sera assurée par le Bureau du Coordonnateur résident des Nations-unies en République démocratique du Congo** qui donnera des orientations stratégiques à toutes les parties constitutives du réseau pour atteindre les objectifs fixés.

Le Bureau du Coordonnateur résident coordonne la préparation du plan de travail annuel pour le réseau, conformément aux objectifs nationaux. Les réunions du réseau seront également convoquées au nom du bureau du Coordonnateur résident qui présidera les séances tenantes. Cependant, les questions techniques relatives au fonctionnement et à la mise en œuvre des activités du réseau seront prises en charge par l'OIM.

### **Secrétariat**

**L'OIM assure les tâches de secrétariat du Réseau en RDC**, y compris l'élaboration de l'ordre du jour des réunions avec la contribution des membres, l'organisation de la logistique de chaque réunion et la prise de notes en lien avec les recommandations faites dans le PMM. Le secrétariat facilitera la tenue des réunions en préparant les procès-verbaux et comptes rendus tout en faisant le suivi de leur mise en œuvre en étroite coordination avec les différents membres. Le secrétariat peut aussi faciliter la préparation de tout document stratégique ou opérationnel ainsi que l'élaboration de notes conceptuelles ou de propositions de projets.

Le secrétariat facilitera également la tenue de Concertation sur la Migration (PMM) en coordination avec les entités ministérielles ayant dans leurs attributions des questions migratoires.

### **Plan d'action :**

Un plan d'action annuel ou pluriannuel sera élaboré par les membres du réseau.

### **Prise de décision**

Les décisions du réseau seront prises par consensus après des consultations approfondies avec tous les membres du réseau.

### **Fréquence des réunions:**

Les membres du réseau se réuniront une fois par trimestrielle mais pourront également de se rencontrer en cas de nécessité pour discuter de points ponctuels relatifs au besoin.

## **Annexe I :**

### **Objectifs du Pacte Mondial sur les Migrations (pour des migrations sûres, ordonnées et régulières)**

1. Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits
2. Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine
3. Fournir dans les meilleurs délais des informations exactes à toutes les étapes de la migration
4. Munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats
5. Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples
6. Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent
7. S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire
8. Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus
9. Renforcer l'action transnationale face au trafic de migrants
10. Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales
11. Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée
12. Veiller à l'invariabilité et à la prévisibilité des procédures migratoires pour assurer des contrôles, des évaluations et une orientation appropriés
13. Ne recourir au placement en rétention administrative des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange
14. Renforcer la protection, l'assistance et la coopération consulaires tout au long du cycle migratoire
15. Assurer l'accès des migrants aux services de base
16. Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale
17. Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues
18. Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences
19. Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays
20. Rendre les envois de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux et favoriser l'inclusion financière des migrants
21. Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable
22. Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis
23. Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières